



D.2026.02.11.7.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.11 - Convention de partenariat n° 2026-1006 pour l'accompagnement à l'intégration de considérations sociales dans les marchés publics à conclure avec l'association NOVA EMPLOI – Autorisation de signer la convention

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

1. Objectif et conditions

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une commande publique plus responsable, la collectivité est tenue d'intégrer, conformément à la réglementation en vigueur et aux orientations du Plan National pour des Achats Durables (PNAD), des considérations sociales dans ses procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

Ces exigences visent notamment à favoriser l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, via l'introduction de clauses sociales et l'accompagnement des parcours d'insertion par l'activité économique (IAE).

Si notre collectivité a déjà engagé des démarches en faveur d'achats socialement responsables, l'évolution de la réglementation et l'ambition croissante assignée à la commande publique imposent désormais une structuration plus aboutie, un suivi renforcé, ainsi qu'une professionnalisation de l'accompagnement auprès des services internes et des entreprises titulaires.

Afin de garantir la conformité réglementaire, d'améliorer nos pratiques et d'assurer un suivi opérationnel efficace, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec l'association NOVA Emploi, structure experte en matière d'insertion par l'activité économique et disposant d'une expérience reconnue dans l'animation, la gestion et le suivi des clauses sociales sur les marchés publics.

Cette convention permettrait à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement global, articulé autour de plusieurs axes :

1. Analyse préalable et stratégie de recours aux clauses sociales

L'association NOVA Emploi est chargée d'examiner la pertinence de l'introduction de clauses sociales dans les marchés transmis en amont, en fonction de leur nature, de leur durée, de leur volume et de leur capacité à générer de l'emploi d'insertion.

2. Accompagnement dans les procédures de commande publique

Cet accompagnement comprend notamment :

- la contribution à la rédaction des pièces de consultation (notamment clauses d'insertion, modalités de justification, obligations des titulaires) ;
- l'analyse des dossiers de candidature au regard de la capacité des opérateurs à répondre aux exigences sociales ;
- des recommandations visant à sécuriser juridiquement et opérationnellement les dispositifs intégrés.

3. Suivi, contrôle et évaluation de l'exécution des clauses sociales

NOVA Emploi assure :

- l'accompagnement des entreprises titulaires dans la mise en œuvre de leurs obligations (recrutement, mobilisation des prescripteurs, appui administratif) ;
- le suivi des bénéficiaires en insertion en lien avec les référents professionnels et sociaux ;
- le contrôle du respect des engagements sociaux pris par les entreprises ;
- la production de bilans réguliers par marché et d'un compte rendu final comprenant notamment : nombre d'heures réalisées, profils des bénéficiaires, modalités d'application de la clause, perspectives d'emploi.

Cette expertise garantit une traçabilité fiable des actions menées, une conformité aux exigences contractuelles et réglementaires, ainsi qu'une évaluation fine de l'impact social généré.

2. Conditions financières

La convention prévoit une contribution forfaitaire annuelle de 5 000 €, correspondant à la prise en charge des opérations pour une année glissante (du 1er mars 2026 au 1er mars 2027). Ce montant est versé en deux appels semestriels, après réception des bilans fournis par l'association NOVA Emploi.

3. Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable tacitement dans la limite d'une durée totale maximale de 36 mois.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat n° 2026-1006 avec l'association NOVA Emploi pour l'accompagnement à l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics et le suivi opérationnel du dispositif d'insertion par l'activité économique., telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES